

option Automatisation dans l'industrie laitière et agroalimentaire

RNCP2259 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	221
Code(s) ROME	H2102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	23/06/2020

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Automatisation dans l'industrie laitière et agroalimentaire est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il contribue à améliorer le fonctionnement de la ou des lignes de fabrication existantes dans ses diverses composantes : partie opérative : matériels ou lignes de fabrication avec leurs capteurs et leurs actionneurs ; partie commande de 'niveau 1': automates, régulateurs, ordinateurs industriels, systèmes d'acquisition de données ; partie commande de 'niveau 2': systèmes de supervision.
- Il participe aux projets d'évolution de la ligne ou de modifications plus profondes: reconstruction, constructions nouvelles.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Conduire un système automatisé de production en industrie laitière et en industrie agroalimentaire

UCP2 : Participer à la conception d'un système automatisé de production en industrie laitière et en industrie agroalimentaire

UCP3 : Réaliser un programme d'automatisation d'un système automatisé en industrie laitière et en industrie agroalimentaire

Blocs de compétences

RNCP2259BC01 — UCP1 : Conduire un système automatisé de production en industrie laitière et en industrie agroalimentaire

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- mobiliser les connaissances scientifiques et techniques qui permettent de conduire les systèmes automatisés de production
- utiliser des moyens de soutien informatique à la production industrielle
- optimiser les paramètres de conduite en marche normale ou en mode dégradé d'un ou plusieurs systèmes automatisés de production
- intégrer la maintenance préventive et curative dans l'organisation de l'atelier

RNCP2259BC02 — UCP2 : Participer à la conception d'un système automatisé de production en industrie laitière et en industrie agroalimentaire

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- participer à l'élaboration d'un cahier des charges concernant un projet d'automatisation
- participer à des groupes de travail relatifs aux investissements en matériels
- intégrer à son activité les évolutions et innovations techniques

RNCP2259BC03 — UCP3 : Réaliser un programme d'automatisation d'un système automatisé en industrie laitière et en industrie agroalimentaire

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- utiliser les différentes méthodes de résolution des problèmes d'automatisme
- programmer des automates programmables industriels
- réaliser des applications de programmation de procédés laitiers et agro alimentaires (NEP, ligne de réception, ligne de fabrication, ligne de conditionnement....)
- paramétrer un régulateur industriel
- étalonner les capteurs adaptés aux grandeurs à mesurer

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :

Toutes les entreprises importantes du secteur laitier et les industries agroalimentaires en général, les installateurs de matériel agroalimentaire, les sociétés d'ingénierie et les équipementiers.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :
- Spécialiste en automatisation en industrie laitière.
- Appellation(s) en usage dans les entreprises (emplois repères) : conducteur de ligne automatisée en industrie laitière ; responsable d'atelier.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 049 €
Familles professionnelles (FAP)	E3X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires · tension 4/5 (Élevée) E3X40 — Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires · tension 5/5 (Très élevée) E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée) E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	42 257
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	37 %
Familles professionnelles (FAP)	E3X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires E3X40 — Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires E5X70 — Techniciens des industries de process E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 23/06/2020

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr

<http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/certificats-de-specialisation.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2259/>